

143

## AUTOPSIE D'UNE TRAHISON

**2017** : l'Etat lance l'opération « Action Cœur de Ville » 5 milliards de fonds publics  
Objectif : relancer l'attractivité des villes moyennes.

**La maire Anne-Marie Marchand et son équipe prépare un dossier de candidature**

**2018** : Nemours est sélectionnée parmi les 222 villes pouvant bénéficier de ces fonds !  
**Une chance inouïe pour la ville !**

**A**ction Cœur de Ville n'est pas un montant attribué à chaque ville, c'est un label, une clé qui ouvre les caisses des grands partenaires financiers de l'Etat ! Les municipalités labellisées présentent études et projets qui doivent s'articuler autour de 5 axes prioritaires : l'habitat, le commerce, le patrimoine, la culture. Validés par un comité de pilotage et le Préfet, ces études et projets sont finançables jusqu'à 80% de leur coût.

**C**'est grâce au FOYER que la ville de Nemours a bénéficié d'Action Cœur de Ville (La République du 25/03/2021) et en mars **2019** il bénéficie même d'un soutien financier supplémentaire : Le Foyer devient lauréat du programme « **Réinventons nos Cœurs de Ville** » ! Une initiative du ministère de la cohésion sociale, du ministère de la culture, de la cité de l'architecture et du patrimoine spécialement conçue pour permettre de réhabiliter un lieu emblématique d'une ville ! Ainsi le FOYER est reconnu, retenu, comme pouvant bénéficier d'un projet « favorisant la transition économique, l'inclusion sociale, valorisant le patrimoine architectural et impliquant : « les habitants et les forces vives du territoire » à ces conditions, les financements sont acquis.

**Mais, en 2020 la nouvelle municipalité retient pour le Foyer le plus minable et amoral projet qui pouvait exister : destruction et vente à une société immobilière.**

**E**n revanche, avec les Fonds d'Action Cœur de Ville, elle décide de financer une crêperie. Coût total de l'opération : 1 740 000€ ! Nous avons dans un communiqué distribué devant le Foyer dénoncé ce choix indécent et pointé le coût exorbitant des travaux. Obligée de réagir à nos critiques, la municipalité a réduit à 800 000€ le prix des travaux de cette crêperie. Reste que son coût total revient à plus d'un million d'euros ! Dont au moins 20% pris sur le budget de la ville.

**E**st-ce un choix normal d'utiliser les fonds permis par Action Cœur de Ville, pour financer une crêperie, louée à un particulier, au lieu de financer la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial où les nemouriennes et nemouriens pourraient profiter de services associatifs, culturels, solidaires, services publics ? On aurait même pu prévoir un habitat intergénérationnel dans les locaux du Foyer et y ouvrir cette fameuse crêperie, qui gérée, non par un privé, mais par un collectif d'associations aurait fait que la gestion du Foyer n'aurait pas coûté un centime à la ville !

144

Jeanne PAPA - défavorable -

Question ① - Comment un projet peut changer à lui seul un PLU? C'est le monde à l'envers?! N'est pas un PLU d'accueillir des projets conformes?

Question ② - Durant un RDV avec la SEM, à ma demande: quelle est la profondeur des fondations estimée dans le projet de l'ensemble de la rue Dumé? Nouveau Vallois (SEM) n'a pas pu répondre. Cela veut dire que l'estimation des coûts n'est pas possible.

Question ③ - Sans estimation précise: comment peut-on dire que le nouveau projet serait moins cher qu'une rénovation?

Note BENE: la vente du foyer de la part de la mairie à la SEM est conditionnée par l'acceptation du permis de construire.

145 -

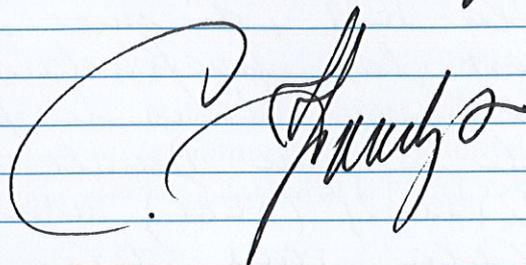
A.I. il été faite une étude sur le nombre de logements qui il y a lieu de créer en centre-ville. Sachant que le nombre de habitants diminue, et il faudrait de créer de nouveaux logements, de plus dans un lieu central, difficilement accessible, qui nécessite pour des travaux compliqués, compte tenu que le centre-ville est inondable.

Détruire un centre historique n'a aucune justification si c'est pour y mettre des volumes de béton -

17<sup>h</sup>00 - fermeture de permanence n°4.  
clôture de l'enquête publique

Christian HANNEZ

Commissaire enquêteur



Sont ajoutés les documents arrivés par Email.

n° 146 Inconnu. + PJ

n° 147 Ségolène + PJ

n° 148 Madame Fabre

n° 149 Amaya Tardy

n° 150 Volkan Alguel

n° 151 David Le Roux

n° 152 Lorraine MANGIN

Ces documents arrivés par Email, sont comptabilisés dans le PV de synthèse.

L'ensemble des observations Register papier et Dewotéria liés ont été insérés dans le registre papier. au total 6 registres ont été nécessaires.